



PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 4231-2022/ARR/DAJI

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI / DRH	2
JONC	1
Archives NC	1
DAJI	1
Intéressée	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 3947-2019/ARR/DJA du 19 décembre 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI)

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 3947-2019/ARR/DJA du 19 décembre 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Vu l'arrêté n° 1028-2021/ARR/DAJI du 19 mai 2021 relatif à l'organisation interne de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 3985-2022/ARR/DRH/MA du 15 novembre 2022 portant nomination de madame Vaïtiaré BRIZARD – attaché d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie – en qualité de chef du service des affaires juridiques et de la réglementation de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de la province Sud ;

Vu le rapport n° 181250-2022/1-ACTS/DAJI du 22 novembre 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 2 de l'arrêté du 19 décembre 2019 susvisé, les termes : « *Monsieur Quentin SESMAT* » sont remplacés par les termes : « *Madame Vaïtiaré BRIZARD* ».

ARTICLE 2 : Les articles 4 et 7 de l'arrêté du 19 décembre 2019 susvisé sont abrogés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.